

Par des stations d'échantillonnage

On entend prouver que Shawinigan n'est pas la ville la plus polluée

SHAWINIGAN (J.M.) — Shawinigan est maintenant dotée d'un réseau d'échantillonnage de l'air. C'est ce que nous faisons savoir les autorités municipales et un communiqué du ministère des Affaires municipales.

Six installations ont été faites dans les points stratégiques de la ville afin de "prouver que Shawinigan n'est pas la ville la plus polluée", nous disait-on au bureau du maire. Ces points d'étude ont été choisis par des

spécialistes du gouvernement aidés de M. Réal Pellerin, contrôleur général de Shawinigan. Le coût des plate-formes et des installations électriques a coûté \$600 à la ville.

Ces stations d'échantillonnage atmosphérique serviront à faire des prélèvements qui seront étudiés au cours des douze prochains mois. Le rapport qui suivra cette étude sera d'ailleurs rendu public. Les ingénieurs de la division "Environnement Industriel" des Services de protection de l'environnement visi-

teront les usines et les entreprises susceptibles d'émettre des polluants.

En même temps, une équipe analysera et comparera les particules retombantes, les poussières en suspensions, l'anhydride sulfureux, l'acide sulfurique, le mercure, le chlore et les composés fluorés afin de savoir s'ils répondent aux normes des gouvernements fédéral et provincial.

Si les études démontrent que Shawinigan est une ville polluée, un programme de dépollution sera mis sur pied en vue d'apporter les corrections appropriées aux endroits décelés comme sources de pollution majeures.

70 postes d'échantillonnage de l'air sont déjà installés sur le territoire québécois. Certains d'entre eux sont même reliés par télémetrie à Québec afin de prévoir des inversions et de prévenir par des mesures adéquates. La région mauricieuse compte déjà 15 stations dont 6 à Trois-Rivières, 3 au Cap-de-la-Madeleine et 6 à Shawinigan.

tion sera mis sur pied en vue d'apporter les corrections appropriées aux endroits décelés comme sources de pollution majeures.

70 postes d'échantillonnage de l'air sont déjà installés sur le territoire québécois. Certains d'entre eux sont même reliés par télémetrie à Québec afin de prévoir des inversions et de prévenir par des mesures adéquates. La région mauricieuse compte déjà 15 stations dont 6 à Trois-Rivières, 3 au Cap-de-la-Madeleine et 6 à Shawinigan.

Elections au comité d'administration de l'hôpital Lafleche de Grand'Mère

GRAND-MÈRE (J.M.) — Samedi se tiendront les élections au comité d'administration de l'hôpital Lafleche de Grand'Mère.

Toutes les personnes qui

ont reçu des soins à l'hôpital Lafleche depuis trois ans, soit du 1er juin 1970 au 1er juin 1973 ont droit de vote. Il n'est pas nécessaire d'avoir été hospitali-

sé à l'hôpital mais bien d'y avoir reçu des soins.

Quant aux parents qui ont des enfants qui n'ont pas atteint leurs 18 ans, ils peuvent voter à leur place. De même il n'est pas nécessaire de résider à Grand-Mère pour avoir droit de vote. Tous ceux qui ont reçu des soins à l'hôpital Lafleche, soit à l'urgence ou ailleurs, sans être hospitalisés, ont droit de vote. Toutefois

les soins reçus à l'hôpital Général de Grand'Mère ne donnent pas droit de vote à ces usagés.

Toutefois si le nombre de voteurs est inférieur à 100, il n'y aura pas d'élection et c'est le Comité d'administration qui nommera les représentants des usagers. Cette élection se tiendra donc samedi à 2 heures, à l'école St-Jean-Bosco.

les affaires municipales

Shawinigan-Sud

Les comptes ont été adoptés sur proposition du conseiller Lacombe, appuyé par le conseiller Cloutier.

Sur proposition du conseiller Henri-Paul Cloutier appuyé du conseiller Normand Lafrenière, demande sera faite au ministère de la Justice d'améliorer l'efficacité des bureaux d'enregistrement.

Le conseiller Henri Leclair a proposé l'adoption du règlement 303 concernant la création du comité intermunicipal de promotion économique. Le conseiller Lorenzo Lafrenière l'a appuyé.

On a par la suite passé à l'adoption du règlement 304, modifiant le règlement de zonage et de construction 179. Les conseillers Normand Lafrenière et Georges Lacombe s'en sont fait les proposeur et secondeur.

L'assemblée des électeurs propriétaires relativement à l'adoption du règlement 304 a été fixée au 18 juin à 7 h 00, proposeur, Henri-Paul Cloutier; secondeur Henri Leclair.

Inapte à subir son procès, il est confié au psychiatre

SHAWINIGAN (PAH) — Le juge Maurice Langlois a émis une ordonnance pour qu'un jeune homme, accusé de voies de fait simples, soit confié aux soins d'une institution psychiatrique étant donné qu'il n'était pas apte à subir son procès.

Le médecin en est venu à la conclusion qu'il souffre de schizophrénie et inapte à subir un procès.

En janvier 1974

Réal Hébert subira son procès aux assises

SHAWINIGAN (P.A.H.) — Réal Hébert, qui comparait en cour des sessions à Shawinigan hier matin devant le juge Maurice Langlois a été renvoyé subir son procès aux prochaines assises en janvier 74! Celui-ci comparait sous l'accusation de meurtre du garçon de table Yvon Morin de même que sous l'accusation de vol avec effraction.

Me Léon Lamothe qui le représente dans les deux causes a demandé, en vertu de la loi 476, que son client soit envoyé directement à son procès aux Assises sans enquête préliminaire.

Hébert est accusé d'avoir assassiné un garçon de table de la Taverne Lafleche de Shawinigan alors qu'il avait été surpris en flagrant délit de vol par ce dernier dans la nuit du 14 au 15 mai dernier. Hébert, un récidiviste de 26 ans avait été arrêté le soir même après l'enquête des détectives Alide Gilbert de la sûreté municipale et Jacques Gaboury de l'escouade des Homicides de la S.Q. Le coroner Honoré Cossette avait tenu une enquête le 24 mai, après quoi le procureur de la Couronne, Me Luc Trudel, avait porté une accusation de meurtre contre Hébert.

Yvon Morin, la victime, était âgé de 30 ans et père de deux enfants.

chronique judiciaire

SHAWINIGAN (P.A.H.) — Au moins six individus ont plaidé coupables, hier matin, en cour des sessions à des accusations de capacités affaiblies et ont écopé d'amendes de \$50 et les frais ou à défaut de 15 jours d'emprisonnement.

— 0 —

Un jeune récidiviste de Shawinigan-Sud a changé son plaidoyer et plaidé coupable à une accusation de vol avec effraction. Son avocat, Me Ayoite a souligné l'incapacité partielle de l'accusé à travailler à la suite d'une opération à la colonne vertébrale. Il a de plus mis en cause certaines difficultés familiales. Le juge rendra sa sentence après consultation du rapport présentiel.

— 0 —

Un individu a écopé d'une amende de \$100 plus les frais, à défaut 30 jours pour avoir conduit un véhicule alors que son permis avait été suspendu pour une période de deux ans par l'honorable juge Léon Girard à la suite d'une accusation de négligence criminelle.

— 0 —

Un jeune homme a écopé d'une amende de \$50 après avoir été reconnu coupable de possession de 3.4 grammes de stupéfiants à la suite de son procès. Le juge Langlois a déclaré qu'il n'avait aucune raison de douter du témoignage des policiers qui ont effectué la descente à la taverne Au Carreau sur la 5e Rue où l'accusé avait été appréhendé. Il a de plus souligné que l'inculpé avait menti en affirmant qu'il n'avait jamais été condamné rendant ainsi son témoignage plus ou moins recevable, puisqu'il avait été prouvé une condamnation antérieure grâce à un dossier.

— 0 —

Trois autres individus ont plaidé coupable immédiatement à une semblable accusation de possession de haschisch allant de un dixième de gramme à 9.8 grammes. L'amende a été fixée dans les trois cas à \$50.

L'accusé envoyé à son procès pour attentat à la pudeur

SHAWINIGAN (PAH) — Un jeune homme de Louiseville a été envoyé à son procès pour attentat à la pudeur à la suite de son enquête préliminaire tenue, hier matin, devant le juge Maurice Langlois.

rend donc à Saint-Gérard-des-Laurentides puis au Lac Beauport.

Selon les témoignages recueillis à l'enquête préliminaire, trois jeunes hommes s'étaient rendus à Grand'Mère avec la voiture de l'un des membres du trio. A cet endroit ils font monter une jeune fille de 19 ans, mais dont l'âge mental serait semblable à celui d'une dizaine d'années. La jeune fille qui connaissait l'un des garçons accepte d'aller faire un tour d'auto. Le quatuor se

Mais la promenade se termine mal, puisqu'au retour les deux frères de la jeune fille attendent les trois jeunes hommes, et en immobilisent deux en attendant l'arrivée de la police. Pour sa part, l'accusé, qui est de Louiseville ne connaissait pas la jeune fille et la voyait pour la première fois. Il a été renvoyé à son procès aux Assises de janvier.

Deux jeunes de Shawinigan-Sud sont appréhendés par la police pour un vol avec effraction

SHAWINIGAN (PAH) — La sûreté municipale de Shawinigan, à la suite d'une enquête menée en collaboration avec la sûreté municipale de Shawinigan-Sud a appréhendé deux jeunes hommes de 18 et 20 ans de Shawinigan-Sud en rapport avec un vol avec effraction commis à la salle de réception Chamberland sur la rue des Héberts à Shawinigan.

Un rapport sera soumis au procureur de la Couronne Me Luc Trudel qui verra à porter des accusations s'il y a lieu. Le montant de vol s'élevait à \$1,200 environ et était constitué d'un amplificateur, d'une table-tour-nante, 20 disques, 2 colonnes de son et une certaine quantité de cigarettes.

indiscrétions

Semaine cycliste à Shawinigan-Sud

● La semaine cycliste se poursuit à Shawinigan-Sud et M. André Plante chargé de la publicité pour cette semaine nous informe que l'inspection des bicyclettes se poursuit jeudi soir et vendredi soir au poste de police. Ceux qui feront inspecter leur bicyclette pourront remporter l'un des 30 prix qui seront décernés samedi matin dès 9 h 30. Cette activité qui a pour but de sensibiliser la jeunesse à la sécurité à bicyclette se déroule sous l'égide du club Optimiste de Shawinigan-SUD.

Premier anniversaire de l'ACROS samedi

● L'Association communautaire des retraités ouvriers de Shawinigan, l'ACROS, fête samedi le 9 juin, son premier anniversaire de fondation à son local du 1873 Saint-Marc à Shawinigan. La soirée débutera à 20 heures par une messe communautaire célébrée par l'abbé André Martel. Une partie récréative suivra, agrémentée de la musique de l'orchestre Petit. Le tout sera couronné d'un délicieux buffet froid. Tous les membres (en règle ou non) accompagnés si possible sont invités à fraterniser en se rappelant les premiers pas de leur organisation de pré-retraités et retraités ouvriers.

Dernière soirée canadienne

● Le comité des soirées canadiennes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface tiendra samedi le 9 juin sa dernière soirée canadienne, à la salle du collège de l'endroit, à 20 heures. Comme toujours, l'orchestre Gilles Paré du Cap-de-la-Madeleine fera les frais de la musique. Invitation à tous.

Woolworth

5e Rue, Shawinigan

N'oubliez pas!

SAMEDI 9 JUIN à 3 heures P.M. se fera chez Woolworth le

TIRAGE du CHÈQUE D'ALLOCATION PROVINCIALE

CERTIFICAT-GADEAU

\$ 200⁰⁰

SI VOUS ÊTES PRÉSENT

CERTIFICAT-GADEAU

\$ 100⁰⁰

SI VOUS N'ÊTES PAS PRÉSENT

SOYEZ PRÉSENTS POUR BÉNÉFICIER LE PLUS POSSIBLE

PROFITEZ DES CHOSES DONT VOUS AVEZ BESOIN... CHARGEZ-LES

UTILISEZ CES CARTES DANS TOUS LES MAGASINS WOOLWORTH

LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DU CEGEP DE SHAWINIGAN

Voici le QUATRIÈME et dernier article qui essaiera de jeter toute la lumière possible sur le problème du classement des professeurs.

- COMMENT RÉAGISSENT LES MILIEUX CONCERNÉS PAR LE PROBLÈME DU CLASSEMENT?**
Il n'est pas du tout exagéré de parler d'une levée de boucliers contre la politique du Ministère de l'Éducation en matière de classement du personnel enseignant. Il était normal que la déclassification de milliers d'enseignants suscite de vives réactions chez ces derniers, mais ce sont les milieux de l'éducation en général qui se sont levés d'un bloc pour fustiger un aussi arrogant mépris de la plus élémentaire équité. Rarement aura-t-on vu les conseils d'administration de la plupart des CEGEP et les instances officielles des universités crier à l'unisson des syndicats d'enseignants. C'est pourtant ce qui s'est produit. Sans succès pourtant. L'état a l'oreille dure: il n'entend que la voix du peuple qui parle avec des bulletins de vote, hélas! trop rarement, une fois tous les quatre ans.
- DEVANT L'UNANIMITÉ DU REJET DE SA POLITIQUE DE CLASSEMENT, SE PEUT-IL QUE LE MINISTÈRE NE SOIT PAS CONSCIENT DES LACUNES DE CETTE POLITIQUE?**
Le Ministère de l'Éducation donne ici un bel exemple soit de vice de raisonnement, soit de mauvaise foi. D'une part il se dit conscient des lacunes que comporte le Manuel de Classification qui sert de "biblie" à l'application de sa politique et qui est incomplet à l'endroit de certaines formations qui n'y sont pas prévues. Comme preuve de sa conscience des injustices qui peuvent en résulter, le Ministre a confié à une commission le mandat d'étudier toute la question du classement et de produire un rapport en 1974. Mais d'autre part le Ministre affirme "qu'il ne saurait aucunement être question de remettre en cause à ce moment-ci le système de classification en vigueur", ce qui revient à dire que c'est un moindre mal de créer un certain nombre d'injustices et qu'il sera toujours temps de les corriger par la suite. Quand on connaît l'importance et l'autorité d'un précédent dans un tel contexte, il n'y a pas lieu d'être particulièrement confiant dans la parole de M. Cloutier.
- ON S'ENTEND POUR CRITIQUER LE MINISTÈRE MAIS QUI PROPOSE DE MEILLEURES SOLUTIONS?**
Ce n'est sûrement pas faute de solutions de rechange que le Ministère de l'Éducation s'entête à pratiquer une politique que tous jugent injuste en plus d'être inadéquate. En effet, les conseils d'administration de la plupart des CEGEP ont non seulement exprimé vivement leurs regrets devant ce système de classement, mais ont généralement proposé des mesures propres à assainir la situation et à restaurer le climat. Ces mesures tendent en général à conserver aux enseignants les droits salariaux consacrés par plusieurs années de classement provisoire et à suspendre l'opération jusqu'à ce que les lacunes du Manuel de Classification aient été corrigées et que l'insuffisance du critère unique de l'année de scolarité ait été rectifiée par un mode d'évaluation plus souple et plus approprié. Au pis aller, on réclame du moins l'existence d'un droit de recours (grief ou arbitrage) pour les professeurs qui se croient lésés dans l'évaluation de leur formation. Les universités vont même plus loin et offrent leurs ressources et leur expérience en matière d'évaluation de la formation pour aider le Ministère à mettre sur pied un mode de classement mieux adapté. Il faut retenir le geste remarquable posé par Sir George Williams University à cet effet et citer des passages de sa lettre au Ministère: "Il importe également de reconnaître qu'un système de classement devrait viser à la fois les futurs enseignants et ceux déjà en fonction. Un système qui pénalise un enseignant compétent en raison des lacunes que l'on prétend découvrir dans sa formation traditionnelle et qui s'applique rétroactivement à une situation qui n'a plus de signification doit être repensé avec la collaboration de tous les intéressés. (...) En vue d'arriver à un système de classement équitable nous devons dès maintenant entreprendre une étude de ces questions. Nous ignorons avec quel genre de consultation la politique actuelle du Ministère a été établie. Tout ce que nous savons c'est que notre université n'y était nullement impliquée et nous nous expliquons mal qu'il n'ait pas été fait appel à notre expérience en ce domaine. Le moral des enseignants est sérieusement ébranlé par le traitement qu'on en est en train de lui infliger actuellement et risque d'avoir des difficultés à s'en remettre. Sir George Williams University est prêt à offrir une collaboration active et énergique avec ses institutions-sœurs et avec le Ministère dans le but de créer un système de classement propre à assurer la justice et la qualité."
- CONCLUSION**
Les syndicats, les fauteurs de trouble, les revendicateurs de tout poil, les barbus et les intellectuels, bref tous ceux qui ne font pas chorus au concert de la majorité silencieuse, tous ceux-là sont flétris comme auteurs du désordre. Mais comment ne pas voir que "le désordre, c'est l'ordre moins le pouvoir" (LEO FERRE). Le désordre dont on accuse si promptement les syndicats en lutte pour leurs droits, c'est un ordre tout nouveau et encore inconnu ou l'Etat serait privé de l'arbitraire anarchique et du pouvoir discrétionnaire qui permettent à un Ministre de décider unilatéralement et legament que 18 années d'études désormais en vaudront 16 ou que 20 en vaudront 17. L'action politique choisie par ceux qui sont en butte à l'arrogance autoritaire de "L'Etat-Patron-Employeur", ne peut signifier que la dénonciation publique d'un régime qui donne une fois de plus la preuve de son incompetence et de sa malhonnêteté.

NOUS DÉCLASSIFIONS